

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 56 BIS

Au début de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« L'observatoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.